

# Souhaitez-vous placer votre prestation de libre passage dans des titres?

## Compte/dépôt de libre passage Swiss Life

Voulez-vous saisir les opportunités qu'offrent les marchés financiers et que votre prestation de libre passage profite d'un placement présentant un potentiel de rendement assez élevé? Grâce à notre solution de placement en titres, vous avez tous les atouts en main.

### Votre situation

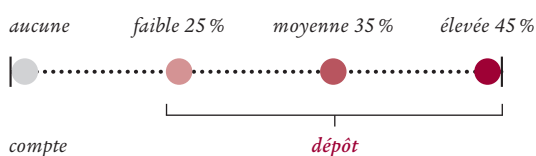
- Vous arrêtez votre activité lucrative pour une longue période ou définitivement.
- Vous vous mettez à votre compte.
- Vous êtes passé au temps partiel et votre revenu est inférieur à la limite soumise à la LPP.
- Vous percevez des versements de la prévoyance professionnelle suite à un divorce ou à la dissolution d'un partenariat enregistré.

### Notre solution

- Votre argent est placé dans des titres performants, et ce à un tarif avantageux.
- En participant à l'évolution des marchés financiers, vous augmentez votre potentiel de rendement.
- La Fondation de placement Swiss Life investit votre avoir de libre passage dans ses propres placements. Vous bénéficiez ainsi de conditions normalement réservées uniquement à la clientèle commerciale.
- Vous décidez vous-même si votre versement est placé dans un dépôt de libre passage (titres) et/ou sur un compte de libre passage (placement sur compte), et vous avez la possibilité d'effectuer des modifications en tout temps.

### Représentation graphique du compte/dépôt de libre passage

#### Part en actions



### Informations-clés sur la Fondation de placement Swiss Life

- Fondation de placement collectif de fonds de prévoyance exonérée d'impôts.
- Gestion d'une fortune de près de 5 milliards de francs pour quelque 1000 institutions de prévoyance en faveur du personnel et d'œuvres de prévoyance de fondations collectives.
- Membre de la Conférence des administrateurs de fondations de placement (KGAST) et respect des directives en matière de qualité de celle-ci.
- Mise en œuvre fiscalement optimisée des groupes de placement grâce au recours à des fonds institutionnels.

### Placements de premier choix

Les placements en titres sont opérés dans les catégories admises par la LPP, dont 30 % maximum en monnaies étrangères. Les obligations sélectionnées répondent à une exigence de notation moyenne de A.

Les instruments suivants sont à votre disposition:

#### BVG-Mix 15

La part en actions stratégique se monte à 15%, l'investissement en actions maximal est fixé à 20%.

#### LPP-Mix 25

La part en actions stratégique se monte à 25%, l'investissement en actions est plafonné à 35%.

#### LPP-Mix 35

La part en actions stratégique se monte à 35%, l'investissement en actions est plafonné à 45%.

#### LPP-Mix 45

La part en actions stratégique se monte à 45%, l'investissement en actions est plafonné à 50%.

## Notre offre

Dépôt de libre passage*	Type de dépôt	Titres
	Possibilités de placement en titres	LPP-Mix 15, LPP-Mix 25, LPP-Mix 35, LPP-Mix 45 de la Fondation de placement Swiss Life
	Banque gestionnaire du dépôt	Lienhardt & Associés Banque Privée Zurich SA
Compte de libre passage*	Type de compte	Taux d'intérêt variable
	Placement sur compte	Banque Valiant, Berne
	Banque dépositaire	Lienhardt & Associés Banque Privée Zurich SA

\* Le compte/dépôt de libre passage de la Fondation de libre passage Swiss Life est ouvert auprès de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG. Le placement sur compte de la Fondation de libre passage Swiss Life est effectué auprès de UBS SA, Zurich. Le rapport de prévoyance est établi entre le client et la Fondation de libre passage Swiss Life.

## Vos avantages

Philosophie de placement	Avec l'approche «Swiss Life Best Select Invest Plus®», vous bénéficiez d'une philosophie de placement des plus modernes: <ul style="list-style-type: none"><li>• Sélection objective des gestionnaires de fortune les plus qualifiés</li><li>• Surveillance continue effectuée par des investment controllers indépendants</li><li>• Structure moderne des portefeuilles grâce à une approche Core-Satellite</li><li>• Accès aux compétences-clés de Swiss Life Asset Managers dans les secteurs Immobilier, Obligations et Gestion tactique des placements grâce à sa propre équipe Economic Research</li></ul>
Flexibilité	Vous déterminez la répartition de vos versements entre votre dépôt (placement en titres) et votre compte, et la modifiez quand bon vous semble.
Transparence en termes de coûts	Règlement relatif aux commissions consultable sur <a href="http://www.swisslife.ch/librepassage">www.swisslife.ch/librepassage</a>
Versement anticipé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement anticipé ou mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL)</li><li>• Départ définitif de la Suisse</li><li>• Au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite</li><li>• Début d'une activité indépendante</li><li>• Versement d'une rente d'invalidité</li></ul>
Réduction d'impôt	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'avoir de libre passage n'est pas imposé comme revenu</li><li>• Les intérêts et le rendement des titres ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu ni sur la fortune</li><li>• Lorsque vous percevez le versement, la prestation en capital est imposée à un taux réduit, indépendamment du reste de vos revenus</li></ul>

*Un partenaire fiable: Swiss Life est depuis plus de 125 ans un partenaire solide dans le secteur de la prévoyance privée et professionnelle. Depuis des années, la Fondation de placement Swiss Life reçoit régulièrement d'excellentes notes par rapport à la concurrence.*



### Informations supplémentaires et conseil individualisé

Etes-vous intéressé(e) par un compte/dépôt de libre passage Swiss Life? Nos conseillères et conseillers sont à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, tél. 0800 378 378
- [www.swisslife.ch/librepassage](http://www.swisslife.ch/librepassage)

Clause juridique: les informations susmentionnées sont purement informatives. Elles ne constituent aucunement une offre, une proposition, une recommandation pour l'achat ou la vente de placement, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou sur leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.